



Catalogue de nos formations

www.dynamique-rh.com

ACTUALITÉ SOCIALE ET PAIE



Prérequis : connaître la composition du bulletin de paie



Objectifs pédagogiques

Actualisation des connaissances et mesurer l'impact des réformes sur le traitement de la paie.



Public visé

- Responsables et collaborateurs du service RH, paie, comptabilité,
- Experts-Comptables et collaborateurs de cabinets.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues

15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 12/09/2017
23/11/2017



1 jour

Tarif

395€ HT
474€ ttc/pers

Les dernières nouveautés en matière de cotisations et déclarations

- Modification des taux (vieillesse, allocation familiales, retraite complémentaire),
- Réductions et allègements de cotisations,
- Modification du régime du plafond de la sécurité sociale,
- La DSN : échéances et sanctions,
- Simplification du bulletin de paie.

Prévoyance et complémentaire santé

- Dernières évolutions,
- Chèque santé

La retenue à la source

- Calendrier
- Modalités de mises en oeuvre
- Incidences sur la gestion de la paie

La loi Travail (précisions suite à la parution des décrets)

- Durée du travail,
- Les congés payés et autres congés
- Le suivi médical et la gestion de l'inaptitude,
- Le bulletin de paie électronique.

Les infractions routières

- Nouvelles obligations de l'employeurs

Projets de loi en lien avec le traitement de la paie

- Harmonisation des assiettes de cotisations,
- Inversion de la hiérarchie des normes,
- Plafonnement des dommages et intérêts accordés par le conseil de prud'hommes.

Jurisprudence : les arrêts marquants

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'actualité sociale.

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PAIE NIVEAU 1 – Acquérir les bases



Prérequis : Aucun



Objectifs pédagogiques

Acquérir les notions nécessaires à la préparation et à l'établissement de la paie et des déclarations sociales.



Public visé

- Gestionnaires ou futurs gestionnaires de paie,
- Collaborateurs de cabinets d'expertise comptable,
- Toutes personnes désirant s'initier aux techniques de la paie.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues

15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 19 et 20/09/2017



2 jours

Tarif

640€ HT
768€ ttc/pers

Introduction

-Les sources du Droit du Travail

Partie 1 – Établir un bulletin de paie

L'embauche du salarié

- La déclaration préalable à l'embauche et aux caisses de retraite et prévoyance
- Les particularités du CDI
- Les particularités du CDD

La composition du bulletin de paie

- Les mentions obligatoires
- Décompte du temps de travail
- Composition du salaire brut
- Passage du salaire brut au salaire net
- Les divers traitements en « bas de bulletin »

Après le calcul du bulletin de paie

- Remise et conservation
- Date et mode de paiement

Partie 2 – Gérer les absences et les départs

Impacter les absences en paie

- La rémunération du salarié en congés payés.
- Les règles à suivre pour calculer les retenues pour absence
- Les différentes indemnités : journalières, légales et conventionnelles
- Traiter la maladie, l'accident du travail, la maternité et la paternité

Le départ du salarié

- Calculer les indemnités dues pour chaque type de rupture
- Établir et remettre les documents obligatoires

Partie 3 – Les cotisations sociales

Le calcul des cotisations

- Les principales caisses : URSSAF, caisses de retraite et de prévoyance
- L'incidence de l'effectif sur les cotisations
- Les modes de calcul : assiettes, taux et plafonds, les régularisations
- Zoom sur les réductions de cotisations et exonérations (Réduction Fillon, le crédit d'impôt compétitivité et emploi...)

Les déclarations de charges sociales et parafiscales

- Déclarations mensuelles / trimestrielles
- Déclarations annuelles
- Taxes assises sur les salaires et parafiscales

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

DROIT SOCIAL - La gestion du personnel au quotidien



Prérequis : Aucun



Objectifs pédagogiques

Maîtriser les fondamentaux du Droit du Travail. Sécuriser la gestion du personnel. Acquérir les bons réflexes pour prévenir les risques de contentieux.



Public visé

- Responsables et collaborateurs du service RH, paie, comptabilité,
- Experts-Comptables et collaborateurs de cabinets.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues

15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 09/10/2017



1 jour

Tarif

360€ HT
432€ ttc/pers

Introduction

- Les sources du Droit du Travail

Les principaux registres obligatoires

- Registre unique du personnel,
- Registre des délégués du personnel,
- Registre de consignation des alertes en matière de santé publique et d'environnement,
- Registre des contrôles de sécurité
- Registre des repos hebdomadaires particuliers

Les différents types de contrat de travail

- CDI,
- CDD,
- Contrats d'apprentissage,
- Contrat de professionnalisation,
- Le contrat unique d'insertion (CUI)
- Le temps partiel.

Les procédures disciplinaires

- L'échelle des sanctions
- Le déroulement des procédures
- Les points de vigilance.

La gestion des absences (droits et devoirs des parties)

- Les absences nécessitant l'autorisation de l'employeur,
- Les absences s'imposant à l'employeur.

Veiller au respect des règles en matière de décompte du temps de travail

- Calculer la durée du travail : travail effectif, heures supplémentaires, durées maximales, repos journalier, hebdomadaire et dominical
- Le calcul des droits à congés payés.

La rupture du contrat de travail

- La démission et le départ en retraite
- La mise à la retraite
- La rupture conventionnelle
- Le licenciement pour motif personnel
- Le licenciement pour motif économique
- La prise d'acte de rupture

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIREN n°808.749.980 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le n° 93060754906. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PAIE NIVEAU 2 – Maîtriser les techniques de paie



Prérequis : connaître la composition du bulletin de paie et savoir déterminer le brut



Objectifs pédagogiques

Perfectionner vos connaissances et fiabiliser le traitement de la paie et des déclarations.



Public visé

-Responsables, collaborateurs services RH, paie et comptabilité
-Experts comptables et collaborateurs en cabinet.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues
15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 16 et 17/10/2017



2 jours

Tarif

640€ HT
768€ ttc/pers

Introduction

- Les sources du Droit du Travail
- Le corps du bulletin : du salaire de base au net à payer
- Les rubriques obligatoires et facultatives, les mentions interdites

Partie 1 – Zoom sur les points techniques de la paie

Intégrer en paie le décompte du temps de travail

- Cadre, agent de maîtrise, employé: maîtriser la durée légale, conventionnelle et contractuelle du travail
- Décompter les heures de travail en fonction des spécificités : salaire, forfait et heures assimilées
- Intégrer les heures supplémentaires
- Traiter le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés

Maîtriser le traitement des absences

- Les congés payés
- Maladie non professionnelle (calcul des JSS, subrogation, garantie du net et indemnité de prévoyance)
- Maternité et paternité
- Accident de travail et de trajet et maladie professionnelle
- Les absences non rémunérées

Le traitement des avantages en nature et frais professionnels

- Identifier, valoriser et intégrer en paie les avantages en nature

- Gérer les frais professionnels (soumis et non soumis à cotisations)
- Bons d'achat et avantages en nature donnés par le CE

Sécuriser le bulletin de paie du salarié sortant

- Gérer en paie la démission
- Traitement en paie du licenciement individuel
- Les spécificités de la rupture conventionnelle
- Réaliser le solde de tout compte
- Établir et remettre les documents obligatoires

Partie 2 – Calculer les cotisations en toute sécurité

Calculer les bases de cotisations

- Déterminer les plafonds en fonction de la durée du travail
- La régularisation progressive des plafonds
- La CSG/CRDS
- Le forfait social
- Le calcul des cotisations de retraite et prévoyance (zoom sur la GMP et les sommes isolées)

Maîtriser les réductions de cotisations générales

- La réduction Fillon (nouveau)
- Déduction forfaitaire sur heures supplémentaires
- Le crédit d'impôt compétitivité et emploi

Formation sanctionnée par une attestation de présence

SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PAIE – La gestion des absences maladie, accident de travail et maternité



Prérequis : connaître la composition du bulletin de paie et savoir déterminer le brut



Objectifs pédagogiques

Acquérir les bons réflexes pour le traitement en paie des absences.
Appliquer les régimes légaux et conventionnels du maintien de salaire.



Public visé

- Responsables et collaborateurs du service RH, paie, comptabilité,
- Experts-Comptables et collaborateurs de cabinets.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues

15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 19/10/2017



1 jour

Tarif

360€ HT
432€ ttc/pers

Le rappel des conséquences juridiques de l'absence

- La notion de suspension du contrat de travail,
- Les droits et obligations de l'employeur et du salarié,
- L'incidence de l'arrêt sur les congés payés, l'ancienneté et le préavis.

L'indemnisation par la Sécurité sociale

- Le calcul des indemnités,
- Le traitement social et fiscal,
- L'indemnité temporaire d'incapacité.

La garantie de ressources par l'employeur

- Les conditions, la durée et le montant de l'indemnisation à la charge de l'entreprise,
- La subrogation de l'employeur pour les indemnités journalières.

Traiter le maintien du salaire

- Le complément au net ou le complément au brut : qui assume la CSG et la CRDS sur les IJSS ?
- Les situations particulières : le temps partiel thérapeutique ; la cure thermale...

L'intervention d'un organisme de prévoyance

- Les charges sociales dues sur les allocations servies
- cotisations de Sécurité sociale ; CSG ; CRDS.

Les réflexes au retour du salarié

- Visite médicale,
- Retour à son poste ou un poste équivalent ?
- Le report des congés payés.

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PAIE NIVEAU 3 – Renforcer votre expertise sur les cas complexes



Prérequis : connaître la composition du bulletin de paie et savoir déterminer le brut



Objectifs pédagogiques

Sécuriser les cas complexes, optimiser la pratique de la paie et intégrer l'actualité impactant le traitement de la paie.



Public visé

- Responsables, collaborateurs services RH, paie et comptabilité
- Experts comptables et collaborateurs en cabinet.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues

15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 09/11/2017



1 jour

Tarif

360€ HT
432€ ttc/pers

Introduction

- Les sources du Droit du Travail

Traiter en paie les contrats particuliers

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat unique d'insertion (CUI)
- Le contrat de professionnalisation
- Les étudiants stagiaires

Gérer les absences spécifiques

- L'activité partielle (chômage partiel)
- Le temps partiel thérapeutique

Maîtriser les points techniques du calcul des charges sociales

Calculer les exonérations de charges :

- Réduction Fillon
- Déduction forfaitaire des heures supplémentaires
- Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Retraite complémentaire : Garanti Minimale de Points et sommes isolés

La paie du dirigeant

- Cumuler le contrat de travail et le mandat social
- Incidence du cumul en paie
- Maîtriser le régime social et fiscal applicable au dirigeant

Gérer les cas les plus complexes en paie

- La réintégration sociale et fiscale des excédents de cotisations
- La réintégration sociale et fiscale des indemnités de rupture
- Maîtriser le régime fiscal et social de l'épargne salariale (intéressement, participation, PEE, PERCO)
- Le traitement en paie des plus-values sur stock option

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La paie dans le BTP



Prérequis : connaître la composition du bulletin de paie et savoir déterminer le brut



Objectifs pédagogiques

Acquérir les principes nécessaires à l'établissement de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.



Public visé

- Gestionnaires ou futurs gestionnaires de paie,
- Experts-Comptables et collaborateurs de cabinets.
Particulièrement adapté secteur du BTP



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues
15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 15 et 16/11/2017



2 jours

Tarif

690€ HT
828€ ttc/pers

Introduction

- Les sources du Droit du Travail
- Le corps du bulletin : du salaire de base au net à payer
- Les rubriques obligatoires et facultatives, les mentions interdites

La détermination de la rémunération mensuelle

- Le SMIC et les salaires conventionnels
- Incidence de la durée du travail sur le bulletin de salaire (temps partiel, heures supplémentaires...)
- L'incidence sur le salaire des cas d'absences rémunérées et non rémunérées (congés payés, maladie, chômage partiel, chômage intempérie...)

Les frais professionnels

- Primes de panier
- Primes de transport et primes de trajet
- Grands déplacements
- La réintégration dans le brut de la part non exonérée

Le traitement des absences selon les conventions collectives du BTP

- Les congés payés et les relations avec la caisse
- La maladie
- Spécificité des heures supplémentaires structurelles ou ponctuelles

L'activité partiel et le chômage intempérie

- Les absences et indemnités
- Les charges sociales et le net imposable

La pratique de l'abattement de 10% pour frais professionnels

- Explication du principe de l'abattement
- Le choix du salarié

Le calcul des charges sociales si pas de pratique de l'abattement

- Les taux et bases de cotisations (URSSAF, Pôle Emploi, Probtpt, CSG/CRDS, Caisse des congés payés...)
- Zoom sur les réductions de cotisations et exonérations (Réduction Fillon, réduction patronale heures supplémentaires, le crédit d'impôt compétitivité et emploi...)
- La neutralisation du plafond pour les périodes de congés payés
- Le calcul du net imposable

Le Calcul des charges sociales si pratique de l'abattement

- Les taux et bases de cotisations (URSSAF, Pôle Emploi, Probtpt, CSG/CRDS, Caisse des congés payés...)
- Le calcul du net imposable

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La paie dans les entreprises de Transport Routier : Marchandises, Voyageurs, Sanitaire



Prérequis : connaître la composition du bulletin de paie et savoir déterminer le brut



Objectifs pédagogiques

Acquérir les notions nécessaires à l'établissement de la paie des entreprises de Transport Routier : marchandises, Voyageurs, Sanitaire.



Public visé

- Gestionnaires ou futurs gestionnaires de paie,
- Collaborateurs de cabinets d'expertise comptable.
Particulièrement adapté au secteur du transport routier.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues

15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 20 et 21/11/2017



2 jours

Tarif

690€ HT
828€ ttc/pers

Introduction

- Présentation du cadre législatif et réglementaire

Le temps de travail dans le Transport Routier

- Le décompte du temps de travail et du temps de service
- L'indemnité amplitude
- Calculer et payer les heures d'équivalence, coupure et pauses
- Le travail de nuit
- Le travail du dimanche et des jours fériés

Déterminer le brut à payer

- Respecter le SMIC et les minima conventionnels
- Le minimum conventionnel strict : SMPG
- Garanties annuelles de rémunération : GAR
- Le taux horaire minimum
- Primes spécifiques : la garantie d'ancienneté, prime de langue, 13ème mois, prime mécanique...

Les spécificités liées à la conduite de véhicule

- Les mesures sur le permis à points
- Les incidents liés à la conduite du salarié

La pratique de l'abattement de 20% pour frais professionnels

- Explication du principe de l'abattement
- Le choix du salarié

Le calcul des charges sociales si pas de pratique de l'abattement

- Les taux et bases de cotisations (URSSAF, Pole Emploi, Retraite, Prévoyance, CSG/CRDS, Caisse des congés payés...),
- Zoom sur les réductions de cotisations et exonérations (Réduction Fillon, réduction patronale heures supplémentaires, le crédit d'impôt compétitivité et emploi...)
- La neutralisation du plafond pour les périodes de congés payés,
- Le calcul du net imposable

Le calcul des charges sociales si pratique de l'abattement

- Les taux et bases de cotisations (URSSAF, Pole Emploi, Retraite, CSG/CRDS, Caisse des congés payés...),
- Le calcul du net imposable

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La gestion des Ressources Humaines et de la Paie dans les Hôtels, Cafés, Restaurants



Prérequis : connaître la composition du bulletin de paie et savoir déterminer le brut



Objectifs pédagogiques

Acquérir les notions nécessaires à la préparation et à l'établissement de la paie et des déclarations sociales dans les HCR.



Public visé

- Gestionnaires ou futurs gestionnaires de paie,
- Collaborateurs de cabinets d'expertise comptable.
Particulièrement adapté au secteur des HCR.



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues
15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 05/12/2017



1 jour

Tarif

375€ HT
450€ ttc/pers

Introduction

-Présentation du cadre législatif et réglementaire

Les spécificités de la gestion du personnel dans les HCR

- Les contrats de travail des saisonniers et extra
- Les avantages en nature (nourriture, logement et véhicule)
- L'ouverture de l'établissement 7 jours sur 7
- Le travail de nuit
- Le port d'une tenue de travail
- La gestion des pourboires

L'établissement des bulletins de paie

- La détermination du brut à payer
- Les charges sociales
- Passer du brut au net

Zoom sur la paie dans les HCR

- Les indemnités et documents de sortie des saisonniers et extra
- La revalorisation du SMIC et des minima conventionnels
- La rémunération au pourcentage
- La prime au tuteur
- Les congés payés

La gestion des jours fériés dans les HCR

- Les jours fériés garantis
- Le nombre de jours fériés dus pour les permanents, -
- Les saisonniers et les temps partiels
- La compensation en temps, en argent
- Les jours fériés et les autres absences

La durée du travail dans les HCR

- Le décompte du temps de travail
- Les heures supplémentaires, les repos compensateurs
- Les durées maximales, le travail de nuit
- L'aménagement du temps de travail : la modulation, le cycle, les jours RTT, le temps partiel sur l'année

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La Paie Monégasque



Prérequis : aucun



Objectifs pédagogiques

Acquérir les notions nécessaires à la préparation et à l'établissement de la paie et des déclarations sociales Monégasques.



Public visé

- Gestionnaires ou futurs gestionnaires de paie,
- Experts-Comptables et collaborateurs de cabinets.
- Toutes personnes désirant s'initier aux techniques de la paie. Spécifique à Monaco



Moyens pédagogiques

Cas pratiques et remise d'un manuel



Intervenant expert

Anne-Sophie Garrigues

15 ans d'expérience en paie et droit social. Ancienne Responsable Pôle Social en cabinet d'expertise comptable



Nice 11 et 12/12/2017



2 jours

Tarif

690€ HT
828€ ttc/pers

Introduction

- Les sources du Droit du Travail

Partie 1 – Paie et charges sociales

Horaire et durée du travail

- Durée du travail, travail effectif
- Les heures d'équivalence, les heures supplémentaires
- Le temps partiel
- Le repos hebdomadaire
- Le travail des femmes et des enfants

La rémunération du travail

- Définition du salaire
- Périodicité de versement
- Salaire minimum et SMIC
- Primes
- Indemnité monégasque
- Egalité des salaires
- Saisie arrêt sur salaire

Les charges sociales

- Régime des cotisations aux Caisses Monégasques et aux caisses appliquant les règles Françaises
- Les indemnités de stage
- Remboursement de charges sociales
- Déclarations sociales et périodicité

Partie 2 – Administration du personnel

Présentation de la direction du travail

- Autorités compétentes en matière de législation du travail

L'embauche

- Les priorités de l'emploi
- L'offre d'emploi
- Les demandes d'embauchage
- Le permis de travail
- Promotion interne

Les différents contrats

- Durée du contrat
- Les clauses
- Le contrat d'apprentissage

Les congés payés

Les jours fériés

Le débauchage

- Délai et préavis, indemnité de rupture, solde de tout compte.

Formation sanctionnée par une attestation de présence



SARL DYNAMIQUE RH - SIRET n°808.749.980.000.21 - 52 rte de France - Eden Green bât B - 06800 CAGNES SUR MER Tél : 09.86.12.59.21 - Fax : 09.81.40.02.85 - Email : contact@dynamique-rh.com - www.dynamique-rh.com - Organisme de formation enregistré sous le N° 93 06 07549 06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Contactez-nous pour vous inscrire

contact@dynamique-rh.com - 09 86 12 59 21 - www.dynamique-rh.com